2011-5024
2011-11-22

FRONT

GROUP	HERBICIDE
	■

PAR III®

HERBICIDE POUR LE GAZON
SOLUTION

COMMERCIAL

ATTENTION POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI–JOINTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE :
Mécoprop-P, présent sous forme de sel de diméthylamine…..100 g e.a./L
2,4-D, présent sous forme de sel de diméthylamine.....190 g e.a./L
Dicamba, présent sous forme de sel de diméthylamine.....18 g e.a./L

N° D'HOMOLOGATION : 27884
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'INTOXICATION OU D'INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO D'INTERVENTION D'URGENCE 1–800–561–8273 (24 HEURES SUR 24)

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario N0L 1G5
1-800-265-4624

08/10

CONTENU NET : 1-1,025 L

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

- MANUTENTION DU CONCENTRÉ (MÉLANGE ET CHARGEMENT) : Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (écran facial ou lunettes de protection). Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à système ouvert à partir de contenants, il faut porter une combinaison.

- S'ils prévoient utiliser plus de 265 kg e.a./j (1395 L), les travailleurs doivent également employer un système fermé.

- MANUTENTION DE LA SOLUTION À PULVÉRISER DILUÉE (LORS DE L'APPLICATION OU ENCORE DE LA RÉPARATION OU DU NETTOYAGE DU MATÉRIEL) : Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur fermé.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :
• Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
• Rincer les gants avant de les enlever.
• Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
• Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et se laver à fond; puis mettre un
vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
• Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; immédiatement se laver à fond les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des

vêtements et du matériel protecteurs personnels. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel protecteur personnel séparément du linge de maison.
• Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon et de l'eau.

MÉLANGE : Bien agiter le produit avant son emploi. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié avec de l'eau propre. Ajouter la quantité requise du produit et bien agiter. Remplir la cuve au complet avec de l'eau propre et bien agiter avant l'emploi. NOTA : Si on laisse la bouillie reposer, bien l'agiter avant son emploi.

SYSTÈME DE TRANSFERT POUR CONTENANTS DE PLUS DE 20 L: Utiliser un système de transfert qui évite de verser à systeme ouvert le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir de pulvérisation.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI
Éviter la dérive du produit sur les végétaux désirables qui NE figurent PAS sur la présente étiquette, car ils risquent de subir des dégâts. Éviter de contaminer les étangs, les ruisseaux, les rivières et les autres sources d'eau.
Ne pas traiter par temps de grands vents, lorsque le produit risque de dériver. Les grosses gouttes risquent moins de dériver.
Ne pas traiter les cultures par temps très chaud, lorsqu'elles risquent d'être stressées, car elles peuvent subir des dégâts.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les petits mammifères sauvages, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. TOXIQUE pour les végétaux terrestres à feuilles larges. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures. Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

LESSIVAGE : L'utilisation de ce produit chimique pourrait entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (p. ex. les sols sableux) et/ou où la nappe phréatique est peu profonde.

RUISSELLEMENT : Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas

appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

Pour prévenir le ruissellement, NE PAS appliquer sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir un aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit peut causer une grave irritation des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. La surexposition peut entraîner les symptômes suivants : une toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit,une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une

excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. D'autres effets possibles de la surexposition sont la fatigue, la faiblesse musculaire et la nausée. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE: Tenir le récipient bien fermé et à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Protéger contre le gel. Si le produit a été exposé à une température inférieure à 0°C, le réchauffer à 5°C et bien le mélanger avant son emploi. Pour éviter le risque de contamination croisée, séparer les insecticides et les fongicides des herbicides. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RÉUTILISABLES: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES: En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

CONTENANTS NON RÉUTILISABLES, NON DESTINÉS AUX REMPLISSAGES MULTIPLES:
1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

DATAPAK

GROUP	HERBICIDE

PAR III®

HERBICIDE POUR LE GAZON
SOLUTION

COMMERCIAL

ATTENTION POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI–JOINTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE :
Mécoprop-P, présent sous forme de sel de diméthylamine…..100 g e.a./L
2,4-D, présent sous forme de sel de diméthylamine.....190 g e.a./L
Dicamba, présent sous forme de sel de diméthylamine.....18 g e.a./L

N° D'HOMOLOGATION : 27884
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCEDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT: 1-800-561-8273.

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario N0L 1G5
1-800-265-4624

08/10

CONTENU NET : 1-1,025 L

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

- MANUTENTION DU CONCENTRÉ (MÉLANGE ET CHARGEMENT) : Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (écran facial ou lunettes de protection). Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à système ouvert à partir de contenants, il faut porter une combinaison.

- S'ils prévoient utiliser plus de 265 kg e.a./j (1395 L), les travailleurs doivent également employer un système fermé.

- MANUTENTION DE LA SOLUTION À PULVÉRISER DILUÉE (LORS DE L'APPLICATION OU ENCORE DE LA RÉPARATION OU DU NETTOYAGE DU MATÉRIEL) : Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur fermé.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :
• Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
• Rincer les gants avant de les enlever.
• Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
• Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et se laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
• Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; immédiatement se laver à fond les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des

vêtements et du matériel protecteurs personnels. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel protecteur personnel séparément du linge de maison.
• Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon et de l'eau.

MÉLANGE : Bien agiter le produit avant son emploi. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié avec de l'eau propre. Ajouter la quantité requise du produit et bien agiter. Remplir la cuve au complet avec de l'eau propre et bien agiter avant l'emploi. NOTA : Si on laisse la bouillie reposer, bien l'agiter avant son emploi.

SYSTÈME DE TRANSFERT POUR CONTENANTS DE PLUS DE 20 L: Utiliser un système de transfert qui évite de verser à systeme ouvert le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir de pulvérisation.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI
Éviter la dérive du produit sur les végétaux désirables qui NE figurent PAS sur la présente étiquette, car ils risquent de subir des dégâts. Éviter de contaminer les étangs, les ruisseaux, les rivières et les autres sources d'eau.
Ne pas traiter par temps de grands vents, lorsque le produit risque de dériver. Les grosses gouttes risquent moins de dériver.
Ne pas traiter les cultures par temps très chaud, lorsqu'elles risquent d'être stressées, car elles peuvent subir des dégâts.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE
Gestion de la résistance à PAR III Herbicde pour le gazon, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à PAR III Herbicide pour le gazon et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquistion de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le PAR III Herbicide pour le gazon ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la

possibilité d'intégrer des pratiques de labour ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au Service technique au 800-265-4624 ou à www.uap.ca.

PULVÉRISATEUR : Bien nettoyer le pulvérisateur avant son emploi. Choisir les pastilles qu'il faut pour appliquer le volume recommandé par hectare. Pour réduire le risque de dégâts aux cultures, augmenter le volume d'eau. Calibrer le pulvérisateur et régler la hauteur de la rampe de façon à uniformiser la couverture. Il faut que les buses soient en bon état et qu'elles pulvérisent toutes au même volume. Il est recommandé d'utiliser des pastilles à jet plat.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR : Bien nettoyer le pulvérisateur avant d'appliquer un autre produit chimique sur des cultures pouvant subir des dégâts (voir PRÉCAUTIONS D'EMPLOI). Laver l'extérieur du pulvérisateur et vider complètement la cuve. Enlever les filtres, les tamis et les pastilles et les laver séparément. Remplir la cuve d'eau et mettre l'agitateur en marche. Rincer les tuyaux et la rampe, puis les purger. Remplir la cuve d'eau proper et y ajouter du nettoyant pour pulvérisateur et équipement ou de l'ammoniaque à usage ménager, à la dose de 1 L par 100 L d'eau. Faire marcher la pompe et l'agitateur pendant 15 minutes. Si possible, laisser la solution reposer dans la cuve et les tuyaux jusqu'au lendemain; ensuite, faire recirculer la solution et purger la cuve et les tuyaux. Lors du nettoyage du pulvérisateur,

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation ni l'eau potable.

CHOIX DU MOMENT : Pour obtenir de meilleurs résultats, traiter lorsque les MAUVAISES HERBES sont JEUNES et EN PLEINE CROISSANCE et que les conditions sont favorables à leur croissance.

TRAITEMENT LOCALISÉ : Pour un traitement localisé des mauvaises herbes comme les chardons avec un pulvérisateur à dos, incorporer 200 mL de produit à 10 L d'eau. Bien mouiller tout le feuillage.

MODE D'EMPLOI

PAR III Herbicide pour le gazon: Mis au point spécialement pour les mauvaises herbes difficiles à supprimer dans le gazon (pour les parcs, pelouses, terrains de golf, etc.). Contient des amines de Mécoprop-P, 2,4–D et Dicamba. Pour supprimer le pissenlit, le plantain, la stellaire moyenne, le trèfle, le gaillet gratteron, la lupuline (le trèfle jaune), la prunelle vulgaire, le lierre terrestre, la renouée (vernonie), l'herbe à poux, la bourse–à–pasteur, la pâquerette vivace, l'herbe à la puce, l'épervière orangée et la renoncule.

Ce produit est efficace seulement lorsqu'il est appliqué sur les feuilles des mauvaises herbes en pleine croissance. Ce produit n'empêche pas la croissance des mauvaises herbes. Appliquer seulement en présence de plantes nuisibles. Ce produit est conçu pour le traitement des zones infestées de mauvaises herbes des pelouses.

Si la gravité du problème d'envahissement par les mauvaises herbes ne justifie pas un traitement généralisé (c'est-à-dire sur la pelouse entière), envisager le traitement localisé seulement dans les secteurs peuplés par les mauvaises herbes.

NE PAS appliquer par voie aérienne.
Puisque ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques. NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
NE PAS appliquer sur les racines exposées des arbres et des plantes ornementales. Ce produit peut endommager les plantes ornementales et les légumes.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole.
Pulvérisation de grandes cultures : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter l'application de ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins du sol ou du couvert végétal.

ZONES TAMPONS DESTINÉES À PROTÉGER LES HABITATS AQUATIQUES ET TERRESTRES SENSIBLES

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat sensible le plus proche, dans la direction du vent, qu'il s'agisse d'un habitat terrestre (tels que prairies, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, pâturages, zones riveraines et terres arbustives), d'un habitat d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) ou d'un habitat estuarien ou marin.

Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon s'ils contiennent de l'eau lors du traitement. Les plans d'eau qui se ne remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon.

Méthode d'application	**Culture**	**Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :**				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		**Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :**		**Habitats terrestres**
		Moins de 1 m	**Plus de 1 m**	**Moins de 1 m**	**Plus de 1 m**	
Pulvérisateur agricole*	Terrains de golf, gazon en plaques	1 1		2	1	10

* Dans le cas du pulvérisateur agricole, on peut réduire la zone tampon en utilisant des écrans protecteurs. Lorsqu'on utilise une rampe de pulvérisation munie d'un écran qui s'étend sur toute sa longueur et jusqu'au couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 70 %. Lorsqu'on utilise une rampe dont les buses sont munies d'écrans coniques fixés à moins de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 30 %.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère) et la catégorie de pulvérisation la plus grossière (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association..

GAZON (autre que l'agrostide) :
Appliquer Par III Herbicide pour le gazon à raison de 5,5 L par 300 L d'eau par hectare (55 mL par 3 L d'eau par 100 M^2) pour bien couvrir la surface. Traiter par voie terrestre. NE PAS TRAITER PAR VOIE AÉRIENNE. Utiliser suffisamment d'eau pour assurer une distribution uniforme. Arroser en utilisant une pression basse (200-275 kPa) lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Pour bénéficier d'une suppression maximale des mauvaises herbes, utiliser au printemps ou au début de l'automne alors qu'elles poussent activement. Éviter les traitements durant les longues périodes excessivement sèches ou chaudes, à moins d'avoir une irrigation suffisante. Ne pas irriguer moins de 24 heures après l'application de cet herbicide. Ne pas l'appliquer sur un gazon récemment semé, avant qu'il ait été tondu deux ou trois fois. On peut semer une semence de graminée sans danger une à deux semaines après une application à la dose recommandée.

GAZON D'AGROSTIDE :
Pour une agrostide très courte (verts de golf ou de jeu de boules, etc.), appliquer Par III Herbicide pour le gazon à une dose maximale de 30 mL par 100 M^2, de préférence en mai, ou bien à partir de la mi–août jusqu'à la fin de septembre. Le léger jaunissement du gazon disparaîtra au bout d'environ une semaine.
REMARQUE: On doit faire attention de ne pas trop traiter l'agrostide. En utilisant des quantités considérables d'eau pour l'arrosage (c'est–à–dire 30 mL dans 20 L d'eau par 100 M^2), on devrait pouvoir couvrir la surface d'une manière plus uniforme. Lorsqu'on utilise un vaporisateur à main, il est préférable d'employer un pulvérisateur à une seule buse au lieu d'une rampe à plusieurs buses, car l'application latérale avec une rampe peut entraîner une application excessive à certains endroits où le gazon sera alors endommagé ou décoloré.
Éviter de tondre pendant quelques jours avant et après le traitement. Ne pas traiter moins de 24 heures avant ou après une pluie ni par temps chaud et sec. Faire attention près des végétaux sensibles et non-visés, car le contact avec le brouillard de pulvérisation leur causera des dégâts.

MÉLANGE EN CUVE AVEC UN ENGRAIS:
À utiliser uniquement sur le gazon qui est cultivé dans une gazonnière et récolté pour la transplantation.
L'herbicide PAR III pour le gazon est compatible avec des engrais liquides comme le "Vert de Jalousie". Le volume minimal total recommandé pour un épandage terrestre est de 4 à 8 litres d'eau par mètre carré.
Dans le cadre d'un programme durable de gestion des mauvaises herbes, ce mélange en cuve devrait être employé seulement lorsque l'infestation de mauvaises herbes et la qualité du gazon exigent une application d'herbicide et d'engrais sur toute la surface et que les périodes d'épandage prévues pour les deux produits coïncident.

FRÉQUENCE MAXIMALE D'APPLICATION SUR LE GAZON : Deux applications par année et par site traité sont normalement suffisantes pour une bonne gestion des surfaces gazonnées. NE PAS effectuer plus de deux traitements généralisés par saison. Ce nombre ne comprend pas les traitements localisés.

DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS LE TRAITEMENT DES SURFACES GAZONNÉES: Pendant l'application du produit, ne pas laisser les gens (excepté l'opérateur) ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone traitée. N'entrer dans la zone traitée qu'après avoir laissé sécher complètement le produit pulvérisé.

NE PAS effectuer plus de deux traitements généralisés par année. Ce nombre ne comprend pas les traitements localisés.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les petits mammifères sauvages, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. TOXIQUE pour les végétaux terrestres à feuilles larges. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures. Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

LESSIVAGE : L'utilisation de ce produit chimique pourrait entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (p. ex. les sols sableux) et/ou où la nappe phréatique est peu profonde.

RUISSELLEMENT : Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traité entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné

Pour prévenir le ruissellement, NE PAS appliquer sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20

minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir un aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit peut causer une grave irritation des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. La surexpostion peut entraîner les symptômes suivants : une toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit,une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. D'autres effets possibles de la surexposition sont la fatigue, la faiblesse musculaire et la nausée. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE: Tenir le récipient bien fermé et à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Protéger contre le gel. Si le produit a été exposé à une température inférieure à 0°C, le réchauffer à 5°C et bien le mélanger avant son emploi. Pour éviter le risque de contamination croisée, séparer les insecticides et les fongicides des herbicides. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RÉUTILISABLES: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES: En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

CONTENANTS NON RÉUTILISABLES, NON DESTINÉS AUX REMPLISSAGES MULTIPLES :
1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

BASE

PAR III®

GROUP	4	HERBICIDE

HERBICIDE POUR LE GAZON
SOLUTION

COMMERCIAL

ATTENTION POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI–JOINTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE :
Mécoprop-P, présent sous forme de sel de diméthylamine…..100 g e.a./L
2,4-D, présent sous forme de sel de diméthylamine.....190 g e.a./L
Dicamba, présent sous forme de sel de diméthylamine.....18 g e.a./L

N° D'HOMOLOGATION : 27884
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'INTOXICATION OU D'INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO D'INTERVENTION D'URGENCE 1–800–561–8273 (24 HEURES SUR 24)

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario N0L 1G5
1-800-265-4624

08/10

CONTENU NET : 1-1,025 L

****

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))